



Déclaration liminaire des représentant(e)s CGT

CHSCT du 17 octobre 2014

Monsieur le Président du CHSCT des Hautes Pyrénées,

En premier lieu et avant d'entrer dans le contenu de notre réunion nous rappellerons que les agents de la DGFIP sont confrontés pour l'exercice de leurs missions à des difficultés particulières et dramatiques comme en témoignent notamment les exactions commises à Morlaix, Albertville, Questembert, Sarrebourg, sur plusieurs sites du Finistère, de la Haute-Garonne ou de la Saône et Loire, sans compter les multiples agressions verbales et menaces.

Autant d'événements inacceptables dont la liste risque malheureusement de s'allonger.

La responsabilité du gouvernement est engagée : affaires Cahuzac et Thévenoud, légitimation d'un « ras-le-bol fiscal » par un ancien ministre devenu commissaire européen, impunité des exactions commises par les bonnets rouges, nous en oublions !!!

A bien des égards, le sort qui est fait au service public et aux agents de la DGFIP relève bien de la responsabilité politique : diminution d'effectifs : - 30 000 agents en douze ans, suppression de moyens matériels, abandon de territoires, fiscalité injuste et peu lisible, etc.

Cette politique dite du rabet est appliquée avec une brutalité sans égale : RGPP, RGPO, MAP, démarche stratégique. Ces « politiques de modernisation » n'ont de modernes que le nom, tant il est dénié aux agents et aux citoyens la faculté d'intervenir, d'influer sur les choix opérés.

Bien au contraire, chaque jour, nous constatons l'extrême difficulté à aborder les questions essentielles de l'exercice de nos missions et de leur réelle efficacité au service des citoyens, de la qualité des outils de travail mis à notre disposition et plus largement celle de l'organisation du travail.

S'agissant plus particulièrement du CHSCT des Hautes Pyrénées, nous devons en premier lieu vous faire part de notre profonde insatisfaction par rapport au calendrier des réunions de l'année 2014 ainsi que sur le suivi des conclusions de ces réunions.

La programmation de deux réunions en octobre 2014, si elle vous permet d'afficher le respect de l'obligation réglementaire de trois réunions annuelles, est loin d'être satisfaisante et marquée par la précipitation quant au contenu même de ces réunions.

A l'avenir, nous demandons à ce que les deux premières séances du CHSCT soient impérativement convoquées durant le premier semestre de l'année.

Le suivi des conclusions du CHSCT pose également problème. Nous constatons ainsi que le rapport de visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail relatif à la trésorerie de Luz St Sauveur ainsi que les fiches de signalement ne sont pas à l'ordre du jour de notre réunion comme cela avait été cependant acté le 18 avril 2014.

Mais, au-delà de ces dysfonctionnements, il est un autre sujet d'importance qui nous préoccupe,

En effet, nous vous rappelons que, conformément au décret 82-453 du 28 mai 1982 et à la note d'orientation 2014 du Secrétariat Général, le CHSCT doit être associé à toute réorganisation de service, le plus en amont possible, pour mesurer l'impact des projets sur les personnels.

Or, l'actualité récente de notre département nous a amené à vous rencontrer le 07/10/2014 pour vous demander la convocation d'un CHSCT et d'un CT sur les projets du département.

Certains sont à l'ordre du jour de ce CHSCT, d'autres le seront peut-être lors de la prochaine séance.

Nous vous les rappelons :

- Réorganisation du centre des finances de Lannemezan,
- Déménagement de la trésorerie de Lannemezan,
- Fusion des deux SPF,
- Fusion SIP/CDIF,

- Projet de création d'une caisse unique au centre des finances de Tarbes,
- Déménagement du pôle fiscal,
- Conditions d'application de l'accord relatif à la prévention des risques psycho sociaux dans la fonction publique.

D'ores et déjà nous constatons l'absence de transmission de documents préparatoires à ces projets (plans, notes...) alors qu'un certain nombre de documents ont déjà été présentés aux agents concernés.

Quoiqu'il en soit, la simple énumération des projets donne déjà une idée de l'ampleur des restructurations et réorganisations que vous programmez.

Car c'est bien d'un projet global dont il s'agit. Un projet qui s'inscrit dans le cadre de la démarche stratégique 2014/2018 et dans la suite du diagnostic de réseau que vous avez effectué au printemps 2014.

Les diagnostics de réseaux départementaux ont fait l'objet le 10 juillet 2014 d'une synthèse nationale donnant lieu à la déclinaison de plans d'adaptation des structures et du réseau sur trois ans à l'horizon 2019.

Sous le vocable de rationalisation de la politique immobilière de l'Etat, ces plans concernent la quasi-totalité des services et des missions (trésoreries de proximité, taille et compétences des SIE, organisation du contrôle fiscal - CSP et externe – trésoreries hospitalières, SPF, SIP-CDIF....).

A ce titre les projets de réorganisation annoncés au centre des finances de Lannemezan, le déménagement de la trésorerie de Lannemezan, les projets de caisse unique au centre des finances de Tarbes, le rapprochement SIP/CDIF à Tarbes, le déménagement du pôle fiscal, le regroupement des SPF, l'avenir des trésoreries rurales...font tous partie intégrante de ce projet triennal.

Et autant vous dire que la manière dont sont engagés ces projets nous semble révélatrice d'une pratique, le déménagement futur du pôle fiscal en étant un exemple qui frôle la caricature.

Alors qu'il nous avait toujours été dit que le pôle fiscal intégrerait le 3^{ème} étage de la DDFIP après aménagement des anciens logements de fonction des directeurs qui vous ont précédé, voilà que l'on apprend au détour de conversations de couloir qu'il n'y aura pas d'aménagement du 3^{ème} étage mais cependant maintien du déménagement.

Des plans sont mis en circulation (peut-être est-il même question de la couleur du futur mobilier) , des consultations partielles sont menées et les instances représentatives du personnel ne sont même pas informées, tenues à l'écart.

Pour les représentant(e)s CGT il est hors de question d'accepter une pratique qui prend clairement des allures de politique du fait accompli. Le CHSCT et le CT des Hautes Pyrénées ne seront pas les chambres d'enregistrement de projets de restructuration low-cost qui se feront sur le dos des agents.

Nous vous demandons une bonne fois pour toute d'en finir avec les attermoissements et les faux semblants et d'afficher clairement vos intentions.

Les agents du département ont le droit de savoir quelle est la nature et le contenu de projets susceptibles d'affecter directement leurs conditions de travail et le contenu de leurs missions.

Enfin, compte tenu de la situation que vivent les agents et dans un contexte marqué par une nouvelle saignée dans les effectifs (combien de suppressions d'emplois en 2015, 11 comme en 2014 voire plus qui viendront s'ajouter aux plus de 130 emplois détruits sur les douze dernières années) comment ne pas évoquer la question des risques psycho-sociaux.

En effet, et comme le souligne le médecin de prévention dans son rapport annuel , le mal être est là, les plaintes sont identifiées et concernent l'empilement des réformes, la surcharge de travail, le manque de soutien et de reconnaissance, les difficultés relationnelles, autant de signes révélateurs de situations de souffrance au travail.

Compte tenu de la signature de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique et des circulaires ministérielles du 20 mars et du 20 mai 2014, nous voudrions que vous présentiez les modalités de déclinaison de cet accord au niveau du département.

En effet il était prévu qu'un plan local de prévention des risques psychosociaux soit engagé dès 2014 et que des moyens en temps soient alloués aux membres du CHSCT.

Les représentant(e)s CGT enCHSCT